

• Les défenseurs du vélo manifestent contre les îlots

vendredi 20.03.2009, 04:51 - La Voix du Nord



À Valenciennes, les cyclistes ont aujourd'hui droit de cité. Mais dans l'agglomération, il reste du chemin à faire.

| AUJOURD'HUI |

L'Association droit au vélo (ADAV), l'association Citoyenneté routière et le Vélo-Club Amicale de Saint-Saulve manifesteront ce vendredi de 17 h 30 à 18 h 30 pour dénoncer le danger que représentent pour les cyclistes certains îlots centraux et sensibiliser les automobilistes au respect du mètre de sécurité obligatoire pour les dépassements en ville (1,50 m hors agglomération).

Sur plusieurs voies de Valenciennes Métropole, des îlots centraux d'une largeur énorme ont été installés au milieu de la chaussée alors que de l'espace aurait pu être réservé pour un aménagement cyclable. Ces îlots centraux qui neutralisent la voie centrale sont souvent trop larges, et l'ADAV regrette que leur création s'accompagne quasi systématiquement d'une interruption d'itinéraire cyclable ou d'un rétrécissement de la chaussée mettant en confrontation « forcée » cyclistes et automobilistes. Ce sont souvent de véritables « points noirs » qui n'incitent pas la population à enfourcher le vélo.

Au niveau des rétrécissements, la largeur des voies de circulation ne permet pas aux automobilistes de doubler un cycliste en respectant l'écart réglementaire de 1 m, ce qui occasionne des dépassements frôlants. « Les cyclistes n'ont pas vocation à être des " ralentisseurs vivants " », écrivent les organisateurs.

D'autres solutions techniques existent pour que la traversée des piétons ne se fasse pas au détriment de la sécurité des cyclistes, notamment la création de plateaux ou de passages piétons surélevés qui ralentissent véritablement les voitures et contribuent plus efficacement à une circulation apaisée.

Un petit tour démonstratif sera effectué à vélo pour faire découvrir le problème. 3-4 cyclistes seront équipés d'écarteur de danger de 1 m de longueur pour bien visualiser le problème au niveau des rétrécissements.

En attendant que ce problème de sécurité des cyclistes soit pris en considération par les techniciens et les élus, pour inciter les automobilistes à respecter le code de la route, l'ADAV ira placer symboliquement trois panneaux indiquant « attention cycliste » avec la mention « ralentisseur humain » au niveau des îlots problématiques créés par l'agglomération.

> Rendez-vous est donné devant la mairie de Saint-Saulve à 17 heures.



Réagissez

• Nom d'utilisateur :